

APPEL A PROPOSITION DE NOTE CONCEPTUELLE DE MICROPROJET

APPEL A PROPOSITION DE NOTE CONCEPTUELLE DE MICROPROJET

« SOUTIEN ET RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OUVERTURE DE L'ESPACE CIVIQUE ET DÉMOCRATIQUE GUINEEN (SOURCE) »

Réf : Tdh/ NDICI CSO/2025/183910-2/7

Date : 05 août 2026

PRÉSENTATION DE TERRE DES HOMMES, DE L'OGDH ET DU PROJET SOURCE

Terre des hommes (Tdh) est la plus grande organisation suisse d'aide à l'enfance. Depuis sa création en 1960, elle œuvre à la construction d'un avenir meilleur pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, ainsi que pour leurs communautés, à travers la mise en œuvre de solutions innovantes et durables. Présente dans plus de 30 pays à travers le monde, Tdh intervient en étroite collaboration avec des partenaires locaux et internationaux afin de concevoir et mettre en œuvre des projets de terrain visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations cibles. Ses interventions s'articulent autour de trois domaines programmatiques majeurs : **la Santé, l'Accès à la Justice et la Migration**. Ces programmes sont mis en œuvre de manière complémentaire et renforcés par des expertises transversales, notamment la Protection, **l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (WaSH)**, ainsi que les Technologies de l'Information et de la Communication pour le Développement (ICT4D). Elle intervient en Guinée depuis 1987.

L'organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) est une organisation non gouvernementale de droit guinéen créée en 1990 par des universitaires, des étudiants et des avocats guinéens. Ses objectifs sont la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme à travers des campagnes de formation et la dénonciation des violations des droits de l'Homme dans le pays. Elle est indépendante des pouvoirs publics et de tout courant politique ou doctrinal. Elle organise des séminaires sur la protection des droits de l'Homme à l'intention des responsables chargés de l'application des lois (magistrats, officiers de police judiciaire, régisseurs des prisons), des hommes de média et des cadres de l'administration du territoire et a mis en place un programme de formation d'animateurs en droits de l'Homme pour la sensibilisation des citoyens en zone rurale sur leurs droits. L'OGDH est particulièrement active dans le recueil de témoignages de victimes et dans leur accompagnement devant les autorités judiciaires guinéennes. Elle mène également des actions de monitoring des processus électoraux en Guinée.

Porté par Tdh et l'OGDH, le projet « **Soutien et Renforcement de la Société Civile pour l'ouverture de l'Espace civique et démocratique guinéen (SOURCE)** » financé par l'Union

européenne (UE) a une durée de 36 mois. Lancé officiellement le 31 mars 2026, ce projet couvre les régions de **Conakry, Kindia, Mamou et Labé** et vise principalement à **renforcer les capacités de la société civile guinéenne à s'organiser, à se mobiliser, à plaider et à agir en faveur d'un espace civique ouvert et démocratique et un contrôle citoyen de l'action publique (objectif global)**. Participation si deux (02) objectifs spécifiques : (1) Renforcer les capacités de la société civile guinéenne à s'organiser, se mobiliser, plaider et agir en faveur d'un espace civique ouvert et démocratique ainsi qu'un contrôle citoyen efficace de l'action publique (OS1) ; (2) Soutenir la société civile dans la promotion de la participation citoyenne à l'observation électorale (OS2). Le présent appel à proposition de microprojets s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet SOURCE, notamment de l'objectif spécifique 1.

Il est prévu dans le cadre du projet SOURCE de mettre en place des groupes de travail thématiques sur la base des priorités nationales et régionales et de soutenir techniquement et financièrement vingt (20) initiatives locales d'engagement civique et démocratique (microprojets) portées par des organisations de la société civile locale. Le présent appel à proposition de note conceptuelle vise **l'identification des entités et structures qui seront potentiellement bénéficiaires de financements de microprojets**.

1.1. Critères d'éligibilité

Il existe trois séries de critères d'éligibilité, qui concernent respectivement (a) les types de candidats, (b) les actions ou activités susceptibles de bénéficier d'une subvention, (c) les coûts éligibles et les conditions de financement ou les résultats/conditions d'éligibilité.

a) Types de candidats éligibles

Les candidats éligibles sont des structures formelles (associations ou ONGs locales de jeunes et de femmes, Organisations à Base Communautaire (OBC) actives dans le domaine des droits humains, du contrôle citoyen de l'action publique, de l'engagement/participation citoyen(ne), qu'ils soient demandeur chef de file ou codemandeur.

Les conditions/exigences minimales d'éligibilité applicables au demandeur chef de file sont :

- Faire la preuve d'un statut légal en Guinée (agrément ou récépissé en cours de validité) ;
- Faire la preuve d'un ancrage local : récépissé ou agrément local pour les structures qui ne couvrent pas le territoire national, siège principal ou bureau secondaire, projets réalisés ou en cours de mise en œuvre dans la localité dans la localité ;
- Disposer d'un compte bancaire domicilié dans une banque en Guinée ;
- Faire la preuve d'une fiabilité financière disposer de rapports ou états financiers des trois derniers exercices ;
- En cas de consortium, le demandeur principal (chef de file) doit être directement chargé de la préparation et de la gestion du microprojet avec le(s) autres codemandeur(s) et n'intervient pas en tant qu'intermédiaire ;

- Faire la preuve de deux expériences préalables de mise en œuvre de projets d'un montant au moins équivalant à celui demandé dans le cadre de cet appel à proposition exécutés ou en cours d'exécution en Guinée ;
- Ne pas figurer sur la liste des entités sous sanctions des Nations unies, de l'Union européenne, d'un pays européen ;
- Démontrer une expérience d'engagement en lien avec le champ d'intervention (Espace civique, droits humain, gouvernance) ;
- Adhérer aux règles et procédures de Tdh et de l'Union européenne ;

b) Actions ou microprojets pour lesquels une demande peut être présentée

Définitions :

Un **microprojet** ou **action** est un sous-projet du projet principal qu'est SOURCE qui consiste en une série d'activités cohérentes qui contribuent à l'atteinte des objectifs du projet SOURCE.

Un **pôle d'excellence** est un domaine ou secteur thématique structurant les initiatives de la société civile dans le cadre de la promotion, la protection et la défense des droits humains et de l'espace civique ainsi que du contrôle citoyen de l'action publique. Le présent appel définit quatre (04) pôles d'excellence.

Durée :

La durée initiale prévue d'un microprojet ne peut être inférieure à **12 mois ni excéder 16 mois**. Aucune charge ne sera prise en compte au-delà de la période contractuelle.

Secteurs, thèmes ou pôle d'excellence :

Le microprojet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des pôles d'excellence thématiques suivants :

- Pôle 1. Surveillance, documentation et rapportage (SDR) ;
- Pôle 2. Promotion et défense des droits humains, de l'espace civique et démocratique ;
- Pôle 3. Innovation, connexion et action en faveur des droits humains et de la bonne gouvernance ;
- Pôle 4. Participation aux mécanismes régionaux et internationaux.

Lieu d'exécution :

Les microprojets doivent être mises en œuvre en Guinée, dans **au moins une des régions administratives d'intervention** du projet SOURCE : **Conakry, Kindia, Mamou ou Labé**.

Nombre de demandes et de subventions par demandeur :

- Une organisation lead ou chef de file ne peut pas soumettre plus de deux (02) demandes par pôle dans le cadre du présent appel à proposition de microprojets.
- Une organisation lead ou chef de file ne peut pas se voir attribuer plus d'une (01) subvention au titre du présent appel à proposition.
- L'organisation lead ne peut pas être en même temps partenaire ou codemandeur dans une autre demande.

- Un codemandeur peut être partenaire de plus d'une proposition de microprojet. Toutefois, un codemandeur ne peut pas se voir attribuer plus d'une (01) subvention au titre du présent appel à subventions.

c) Règles financières et coûts éligibles

Les dépenses financées doivent être directement liées aux activités du microprojet, nécessaires à sa mise en œuvre, raisonnables, justifiées et engagées pendant la durée du projet.

Les coûts éligibles :

- o Ressources humaines (salaires, honoraires, per diem, honoraires de consultance) ;
- o Transport, déplacements, hébergement et restauration ;
- o Organisation d'ateliers, formations, consultations citoyennes et campagnes de sensibilisation ;
- o Développement d'outils numériques et technologies civiques ;
- o Petits équipements et fournitures nécessaires au projet ;
- o Communication, visibilité et diffusion des résultats ;
- o Frais administratifs et coûts indirects (plafonnés à 7 % des coûts directs éligibles).

Tout bénéficiaire de subvention devra justifier la totalité des dépenses faites avec des pièces justificatives éligibles (rapport financier) et soumettre un rapport d'activité final avant le versement du solde de la subvention.

Calendrier et délais de soumission :

Lancement de l'appel à notes conceptuelles	05 août 2026
Date limite pour les demandes de renseignements	13 août 2026 à 15h30
Délai de réponse de Tdh aux questions	14 août 2026
Date limite pour la soumission des notes conceptuelles	30 août 2026 à 23h59
Notification et invitation des entités ou structures présélectionnées à remplir le formulaire d'examen organisationnel ou individuel et à soumettre les documents justificatifs pertinents	17 septembre 2026

Pour plus d'information sur l'appel à note conceptuelle de microprojet, veuillez cliquer ici :

- [Appel ouvert à proposition de note conceptuelle de microprojet SOURCE vf \(2\).docx](#)
- [Formulaire de soumission à note conceptuelle de microprojets.docx](#)